

# LE TRAVAIL AFFRANCHI.

BUREAUX : RUE DES SAINTS-PERES, 16.

Ce Journal paraît tous les Dimanches. — Pour les départements, le numéro, 15 centimes.

PARIS, un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr. 50. — Trois mois, 1 fr. 50. DÉPARTEMENTS, un an, 7 fr. — Six mois, 3 fr. 50. — (Affranchir).

Les bureaux sont ouverts tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

**SOMMAIRE :** Liste des candidats. — Aux électeurs de Paris. — Ce que coûtent à la banque les billets qu'elle prête à 4 0/0. Réduction de l'intérêt. — Malédiction de Dieu. Les deux Républiques. — Sans les oisifs, les travailleurs mourraient de faim, ou la morale en action. — Les ouvriers de Paris : le cambreur. — L'ordre. — Examen critique des doctrines de M. Proudhon (suite). — Le droit au travail est une dette que la société doit acquitter à tout prix. — Nouvelle croisade. — Les petits livres d'Eugène Sue. — La corporation des tisseurs aux fabricants de Rheims. — Courrier de la semaine. — Nouvelles de l'étranger.

*Liste, par ordre alphabétique, des candidats à l'Assemblée législative, votée par le comité démocratique-socialiste des élections :*

- 1 BAC (Théodore).
- 2 CABET.
- 3 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
- 4 CONSIDERANT (Victor).
- 5 D'ALTON-SHEE.
- 6 DEMAY, lieutenant des chasseurs à pied.
- 7 GENILLER, professeur de mathématiques.
- 8 GREPPO.
- 9 HERVE, rédacteur de la *République*.
- 10 HIZAY, ouvrier mécanicien.
- 11 LAGRANGE.
- 12 LAMENNAIS.
- 13 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
- 14 LEON (Napoléon).
- 15 LEDRU-ROLLIN.
- 16 LEROUX (Pierre).
- 17 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
- 18 MALARMET, ouvrier en bronze.
- 19 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
- 20 PERDIGUIER (Agricol).
- 21 PROUDHON.
- 22 PYAT (Félix).
- 23 RIBEYROLLES.
- 24 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
- 25 THORÉ.
- 26 VIDAL (François), publiciste.

*Candidats militaires :*

- 27 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers, au 7<sup>e</sup> léger.
- 28 RATIER (Edmond), sergent au 48<sup>e</sup> de ligne.

AUX ÉLECTEURS DE PARIS.

Démocrates de Paris, c'est devant vous que se tiennent depuis soixante ans les grandes assises de la Révolution. Chaque bataille électorale qui se livre à Paris est une bataille générale entre le droit et le privilège et dans laquelle se trouve engagée la cause de tous les peuples. Votre sentence entraîne fatalement le sort des libertés du monde.

C'est pour cela que les nations opprimées et ceux qui les oppriment attendent cette sentence solennelle avec la même impatience et la même anxiété.

Jamais cette anxiété universelle n'a été plus douloureuse ni plus vive qu'à l'époque où nous sommes, car les jours de la lutte suprême entre l'absolutisme et la liberté sont venus.

L'Europe est divisée en deux camps. Dans l'un sont les soldats de la Révolution, vos frères, les Italiens, les Polonais, les Hongrois, les premiers croisés de la guerre sainte. Dans l'autre sont les Cosaques et les soldats du pape, les

séides abrutis du despotisme militaire ou sacerdotal. Vous avez à choisir entre les deux drapeaux.

Selon que vous allez voter va se rapprocher ou s'éloigner le jour de l'émancipation universelle ; car les peuples qui réclament leurs droits ont besoin de votre initiative, et le concours de vos sympathies leur est indispensable comme celui de vos bras pour le triomphe de leur cause.

Les révolutions d'Italie, d'Allemagne, de Hongrie et de Pologne sont filles de la révolution de février ; or, vous, les héros de février, vous ne pouvez abandonner, sans trahison ni lâcheté, les peuples que vous avez lancés dans l'arène sanglante. Il faut que dès demain la France reprenne la direction du mouvement révolutionnaire, qu'elle triomphe avec l'Italie, la Hongrie, la Pologne, ou qu'elle descende au rang de puissance de septième ordre. La fatalité le veut ainsi.

Électeurs de Paris, quand on porte avec soi d'aussi grands intérêts, les libertés de l'Europe et l'honneur de la France, désertir son poste de combat le jour de la bataille est un crime. Que pas un de vous donc ne manque à l'appel du scrutin.

L'esprit d'unité et de discipline est la première condition de la victoire. Que pas un de vos suffrages ne se perde sur un nom écarté par vos mandataires de la liste des candidats démocrates. Que vos amitiés et vos sympathies personnelles se taisent devant l'intérêt supérieur de la démocratie.

Ceux que vous avez chargés de diriger vos consciences ont mûrement discuté les noms qu'ils ont admis. Il dépend de vous que tous ces noms sortent victorieux de l'urne. Sanctionnez le choix de vos délégués par un vote unanime.

Quant à ceux que votre réprobation devra flétrir, héros de juin ou soldats du pape, vous n'aurez pas de peine à les reconnaître, tous portent à la face une tache de boue et de sang républicain.

A. T.

LA BANQUE DE FRANCE.

III. — CE QUE COÛTE À LA BANQUE LES CAPITAUX QU'ELLE PRÊTE À 4 0/0. RÉDUCTION DE L'INTÉRÊT.

Les dépenses de la banque se composent. 1° de l'intérêt du capital primitif ; 2° des frais généraux d'administration.

Le capital de la banque de Paris (nous laissons de côté les succursales), est de 67 millions 900 mille francs. Nous devons donc porter au compte des dépenses annuelles l'intérêt à 4 0/0 de ce capital, soit 2,716,000 francs.

Mais ce capital est lui-même placé en rentes sur l'Etat, de sorte que les arrérages perçus du Trésor balancent les 2,716,000 fr. portés au compte des dépenses. La banque touche même du Trésor plus de 2,716,000 francs chaque année ; mais il nous serait impossible de préciser le chiffre.

Reste donc à couvrir les frais généraux d'administration.

Ces frais, d'après le budget présenté par le gouverneur pour 1847, sont de 1,208 mille francs ; et dans cette somme sont comprises toutes les dépenses quelconques, traitements des gouverneurs, sous-gouverneurs, administrateurs, employés, etc., entretien des immeubles, du mobilier, etc., droits de timbre sur les billets en circulation, etc., etc.

Je n'examine point s'il ne serait pas facile de réaliser sur ce budget de grandes économies sans nuire aucunement à la régularité de tous les services ; j'accepte sans discussion les chiffres présentés par le gouverneur.

En définitive, c'est une somme de 1,208 mille francs à répartir sur l'ensemble des opérations.

Or, un intérêt de 4 0/0, perçu sur 32 millions seulement, donne 1,280 mille francs. Il suffirait donc, pour couvrir toutes les dépenses de la banque, que l'escompte ou l'intérêt qu'elle perçoit sur les emprunteurs fût prélevé sur un capital de 32 millions.

Si l'ensemble des sommes prêtées par la banque sur effets de commerce, sur titres de rentes, sur valeurs de toute espèce, s'élevait en moyenne à une somme de 100 millions, un simple intérêt de 1 1/2 0/0 produirait 1,500 mille francs, soit 220 mille francs de bénéfice net, en sus de l'intérêt du capital primitif, et toutes dépenses payées. L'hôtel de la banque étant évalué à 4 millions, ces 220 mille francs serviraient à couvrir l'intérêt de ce capital immobilisé.

Si les sommes prêtées s'élevaient à 300 millions en moyenne, ce qui est le minimum du portefeuille dans les années ordinaires, l'intérêt pourrait être réduit à 1/2 0/0, et la banque aurait encore 1,500 mille francs pour faire face à toutes les dépenses.

De là nous pouvons conclure que si la banque était une institution vraiment nationale, au lieu d'être une entreprise particulière, un établissement fonctionnant au profit du public et au profit du Trésor, au lieu de fonctionner au profit d'une société d'actionnaires, elle pourrait abaisser le taux de l'intérêt en raison de l'étendue de ses opérations et étendre ses opérations en raison même de l'abaissement de l'intérêt.

Que la banque de France devienne banque d'Etat, que le capital de fondation ou de garantie soit fourni par le Trésor en rentes et non plus par des particuliers, et le taux de l'escompte peut être réduit à 1, à 1/2 pour cent !

Ou si l'on veut maintenir l'escompte à 3 ou à 4, le Trésor aura à encaisser chaque année 2 ou 3 pour cent d'intérêt sur toutes les sommes que la banque prêtera aux emprunteurs et lancera dans la circulation.

Je ne tiens pas compte des pertes, parce que la banque, ainsi que je l'ai dit déjà, ne doit faire que des opérations à peu près sûres, parce que l'expérience constate que les pertes annuelles sont insignifiantes. Dans les années de crise, le nombre des billets en souffrance peut être considérable ; mais ces billets portent intérêt jusqu'à parfait remboursement, et la banque a soin de faire des actes conservatoires qui la garantissent contre toutes les éventualités. Les rentrées s'opèrent quelquefois avec lenteur, mais il est rare que la banque n'arrive pas à un remboursement intégral.

Depuis que la banque est dispensée de payer

ses billets, dispensée de tenir en réserve un capital improductif en espèces pour faire face aux demandes de remboursement, chaque billet de mille francs qu'elle met en circulation lui coûte environ 75 centimes; savoir: 50 centimes de timbre et 25 centimes de frais de fabrication; et chaque billet rapporte 40 francs par année, autrement dit plus de 53 fois ce qu'il coûte. Quelle source féconde de profits!

En 1848, la banque a prêté à l'Etat 100 millions en billets, 100 millions qui lui ont coûté au plus 75 mille francs de timbre et de frais de fabrication, et en échange elle perçoit du Trésor public, à 4 0/0 d'intérêts, une somme de 4 millions! ces 4 millions suffisent pour payer toutes les dépenses annuelles, et pour assurer aux actionnaires un dividende de 3 0/0 sur la totalité du capital primitif, un dividende de 30 francs par action, de 15 francs par semestre, en sus des arrérages à raison de 4, de 5 de 6 et même de 7 pour cent que produisent ces 67 millions placés en rentes, en rentes achetées au dessous du pair!

La banque pourrait aujourd'hui se contenter de l'intérêt que lui rapporte son capital de fondation, de l'intérêt que le Trésor lui paie sur les 100 millions prêtés, couvrir ainsi tous ses frais et distribuer encore à ses actionnaires, pour chaque mille francs, 70 ou 80 francs de dividende à la fin de l'année.....

Tous les escomptes qu'elle perçoit sur les particuliers viennent augmenter ses bénéfices nets. Si elle voulait renoncer à se surcroît de bénéfices, elle pourrait donc réaliser le crédit vraiment gratuit, prêter sans intérêts à tous les emprunteurs solvables, et néanmoins servir aux porteurs de toute action 1° 4 0/0 d'intérêt, 2° 3 0/0 de dividende.

De tout ce qui précède et de ce que nous avons développé dans nos articles antérieurs, nous pouvons hardiment conclure :

1° Que la banque peut abaisser le taux de son escompte, le réduire à 3, à 2, à 1 0/0;

2° Que le principe du non remboursement obligatoire doit être maintenu, puisqu'il est sans inconvénient, puisqu'il est la condition même du bas prix de l'intérêt, puisqu'il permet de limiter l'escompte au minimum, au taux nécessaire pour couvrir les frais d'administration;

3° Que l'Etat qui concède à la banque le privilège de battre monnaie de papier et de retirer de ce monnayage d'immenses profits, a le droit et le devoir de régler les conditions de ce privilège, le droit et le devoir d'imposer à la banque un tarif maximum des escomptes;

4° Qu'il dépend des législateurs, dès lors, de proscrire l'usure en la rendant inutile et impossible, de faire baisser sur tous les points de la république le prix du loyer des capitaux, c'est-à-dire de tous les instruments de travail, au plus grand avantage de tous les producteurs et de tous les consommateurs.

Réduisez à 2 0/0 le taux de l'intérêt, développez le crédit en France, le crédit foncier et agricole, le crédit industriel et commercial; autorisez la banque à étendre la sphère de ses opérations; et vous porterez partout l'activité, la fécondité et la vie; vous donnerez à la production et à la consommation un essor immense; il y aura du travail pour tous les bras, de bons salaires pour tous les ouvriers, et les actionnaires de la banque eux-mêmes, malgré la diminution de l'intérêt, verront augmenter leurs dividendes en raison de l'impulsion donnée aux affaires, en raison de l'accroissement des escomptes et de la circulation des billets.

FRANÇOIS VIDAL.

LA MALÉDICTION DE DIEU. — LES DEUX RÉPUBLIQUES FRANÇAISES.

Dieu semble avoir marqué du sceau de sa malédiction toutes les nations inféodées à la

superstition catholique, apostolique et romaine. L'Evangile de Rome, impudente falsification de l'Evangile du Christ, ne fait plus que des esclaves, pendant que la Bible, personnifiée dans l'Anglais et le juif, continue à faire des bourreaux.

L'histoire moderne nous fait assister, en effet, à la longue agonie de l'Espagne, qui se tord et se dessèche sous le souffle empesté du monarchisme et qui cesse de compter parmi les puissances de la terre depuis que l'inquisition l'a frappée. Elle nous fait voir les malheureuses contrées de Portugal, d'Italie, de Pologne, d'Irlande, fatalement rivées à l'esclavage et à la domination étrangère par leur religion. Comment le sentiment de l'indépendance nationale et de la dignité humaine parlerait-il au cœur de ces populations dévotes à qui des prêtres gagés par les dominateurs prêchent la résignation et la patience au nom des souffrances de Dieu! Mais faites taire tous ces imposteurs à jour dit, et le sentiment d'indépendance, trop longtemps comprimé, prendra feu dans les âmes des victimes et fera explosion au sein des dominations iniques; et le Polonais, l'Italien, l'Irlandais briseront tous à la fois leurs fers pour en écraser leurs bourreaux. N'espérons pas que la liberté s'incarne dans les chartes des peuples avant que la révolution se soit faite préalablement dans les intelligences. N'espérons pas la fin de l'esclavage avant la fin de la superstition. N'espérons pas le triomphe complet de l'Evangile du Christ avant que l'Evangile des papes n'ait été brûlé sur la place publique par la main du dernier bourreau.

Il n'y a qu'une révolution française, celle de 89. Toutes les autres, celle de février y comprise, n'ont été que des mystifications.

La révolution de 89 est le plus grand événement qui se soit accompli en ce monde depuis la révolution du Christ. Elle a été préparée par la Réforme et par les écrits des philosophes impies, comme celle du Christ avait été préparée elle-même par la mort de Socrate et par les livres impies de l'école grecque. Les boulets de la révolution de 89 ont porté dans les œuvres vives du privilège de naissance et de fainéantise, voilà pourquoi c'est une révolution. Les philosophes encyclopédistes ne s'étaient pas trompés, comme leurs pauvres successeurs, sur le but et les moyens de la révolution. C'est à l'imposture biblique qu'ils s'en sont pris d'abord, parce qu'ils avaient compris que là était le principe de toute misère et de toute superstition, le principe de toute oppression de l'esprit et du corps. Les encyclopédistes ont été sans pitié contre Moïse et les prophètes, et comme l'imposture catholique s'était faite complice de l'imposture biblique, ils les ont confondues toutes deux dans leur exécration et désignées du nom commun d'infâme. Honneur aux encyclopédistes impies qui préparèrent la seconde rédemption du monde en écrasant l'infâme!

La première république française a pu ériger l'unité et l'indivisibilité au frontispice de ses lois; elle a pu formuler les principes immortels d'égalité, de fraternité et de liberté et proclamer les droits de l'homme, parce qu'elle a débuté par abattre les idoles des faux dieux. Elle a agi avec logique et méthode, en procédant à la démolition de l'imposture religieuse avant de procéder à la reconstruction de l'ordre nouveau. Pour faire rentrer la nation dans ses biens, elle a commencé par faire rendre gorge au clergé de ses richesses scandaleuses, et la France a vu, au bout de quelques années, doubler sa production et sa consommation. Un grand nombre de prolétaires sont arrivés à la propriété par cette restitution, et c'est par là surtout que la révolution de 89 s'est enracinée si profondément dans le sol.

La politique extérieure de la première république se tient à la hauteur de sa politique intérieure. La France républicaine se proclame l'amie de toutes les nations opprimées et met son honneur et sa gloire à conformer ses actes à ses

paroles. Chacun des triomphes de ses armées invincibles relève quelque nationalité abattue, enfante quelque république nouvelle. Mais, il faut bien le dire, ces soldats héroïques de l'armée d'Italie, qui détruisirent dans la même campagne trois armées autrichiennes, n'avaient pas, comme les soldats de Charles-Albert, leurs billets de confession dans leur poche. C'étaient de francs mécréants.

Or, l'Autriche, humiliée et vaincue, était demeurée catholique; la France triomphante venait de se faire impie, sceptique et voltairienne.

Mais la République de février, la République des Falloux et des Montalembert, s'est bien gardée de suivre les mauvais exemples de son aînée. Loin de se proclamer l'amie des nations opprimées, elle a fait cause commune avec les oppresseurs. Loin de se montrer fidèle à ses engagements, elle a mis son orgueil à mentir à sa parole. Loin de renier sa foi religieuse, elle a armé pour le pape.

Inutiles efforts pour gagner les grâces du Très-Haut. Dieu s'est décidément retiré de la foi catholique.

Dieu, qui avait accordé la victoire et les résultats les plus glorieux à la politique grandiose de la république impie, n'a laissé tomber sur la sainte croisade de la république pieuse qu'un succès et risée; Dieu n'a voulu accoler aux noms de nos croisés modernes qu'un pitoyable souvenir d'impuissance, de ridicule et de mauvaise foi.

Autrefois, le Dieu des catholiques aurait fait un miracle pour sauver le successeur de saint Pierre des mains de ses sujets infidèles; aujourd'hui, il laisse faire. On dirait que ce Dieu n'ose plus faire de miracles depuis que la police veille sur lui.

A. T.

SANS LES OISIFS, LES TRAVAILLEURS MOURRAIENT DE FAIM,

Ou la Morale en Action.

Nous empruntons au *Journal de la Vraie République* un petit conte publié par le citoyen Thoré, il y a déjà quelques années, et où il est parfaitement démontré que les riches nourrissent les pauvres, que le propriétaire fait vivre le cultivateur. On pourrait intituler ce conte *le droit de propriété et le droit à la corvée*.

« Dans la pièce primitive de *Robert-Macaire*, il y avait, dit-on, une scène qui fut supprimée par les censeurs, et que nous recommandons à Daumier, le peintre héroïque de cette *Odyssée* aventureuse. Dans le cours de leurs voyages à la découverte de la poésie et de la fortune, Robert-Macaire et Bertrand faisaient voile pour l'Amérique, la terre classique des successions de hasard et des millions improvisés. Bertrand écoutait avec enthousiasme les calculs prodigieux de son respectable ami. C'est ainsi que les deux illustres aventuriers charmaient les longs jours d'un voyage en mer.

« Mais la Providence contraria leurs projets. Une tempête fatale priva l'Amérique de l'habileté de Robert-Macaire, qui se proposait tout simplement d'y bouleverser les finances et le crédit. Le bâtiment fit naufrage; tous les honnêtes matelots furent noyés; Macaire et Bertrand échappèrent seuls au désastre et furent jetés par les flots sur la côte d'une île déserte. La mer est aveugle et capricieuse.

« Quand ils eurent secoué l'eau qui roulait comme des perles en bas de leurs vêtements, Macaire fouilla dans les poches de Bertrand et dans les siennes, et, les trouvant vides, il se jeta à genoux avec transport et s'écria, les yeux au ciel: — Au nom de Dieu et de ma belle patrie, je prends possession de cette terre nouvelle. Cette île est à moi; et ton travail, Bertrand, la fécondera.

« Bertrand, ébahi, joignit les mains comme avait fait son maître:

« — Au nom de Dieu, répéta-t-il, nous prenons possession.....

« — Non pas, dit Macaire. Le nous est de trop. La philosophie du dix-huitième siècle a perverti

les idées politiques. Tu ne comprends pas le véritable sens de la civilisation moderne. Dieu et la loi ont voulu distribuer les hommes dans des conditions diverses, et l'harmonie résulte de cette diversité. Il est bon que les fonctions sociales soient réparties selon les aptitudes. Je choisis l'état de propriétaire, afin de te prêter ma terre pour que tu la rendes productive. Bertrand, n'oublions pas notre dignité d'Européens, et gardons-nous de la sauvagerie. C'est pourquoi cette île est à moi. Tu travailleras et je me reposerai. Nous jetons ici les fondements d'une société nouvelle, à l'instar des grandes sociétés civilisées; et peut-être un jour, cette île, aujourd'hui stérile, deviendra-t-elle un glorieux empire.

» Ainsi, Macaire rappelait Bertrand « aux vrais principes » sans lesquels une société ne saurait être forte et durable. Bertrand se laissa faire avec sa résignation habituelle, et tandis que son maître se couchait au soleil, il défrichait une vaste campagne. Bientôt son travail opiniâtre fut récompensé par l'abondance. Il avait créé peu à peu toutes les choses nécessaires à la nourriture, au vêtement et au logis.

» Cependant, Robert-Macaire mettait la main sur les meilleurs produits, et, par droit de propriétaire de l'île, il consommait presque tous les fruits du travail, laissant à peine au pauvre Bertrand de quoi s'entretenir suffisamment pour continuer sa lutte avec la nature. Celui-ci, parfois, s'emportait en plaintes amères contre l'exploitation de son bourgeois. Mais Robert montait aussitôt sur quelque rocher du rivage, et il adressait à son esclave de touchantes allocutions.

« — Ingrat! s'écriait Robert-Macaire, homme avide, qui ne sais pas te contenter de peu! Toi, Bertrand, tu n'as pas de besoins (Daumier a indiqué cette scène dans un de ses tableaux), tandis que la nature m'a doté d'une organisation riche et insatiable. Homme inintelligent, qui ne comprends pas « le jeu des institutions sociales! » Homme turbulent et révolutionnaire, qui n'acceptes pas les nécessités du destin! Pauvre Bertrand, comment pourrais-tu vivre si je ne te prêtai pas ton instrument de travail? Ingrat! n'est-ce pas moi qui te nourris? »

« — Ce que je ne comprends pas bien, répondait Bertrand touché de l'éloquence de son seigneur, c'est pourquoi la terre, cet instrument productif et indéfinissable, est à toi, plutôt qu'à moi, ou plutôt qu'à tout le monde, ou plutôt qu'à personne. Il me paraît, dans mon sens commun, que nous devrions travailler ensemble, en nous aidant de nos facultés mutuelles. Le domaine du bon Dieu serait plus fertile, exploité par le concours de toutes les forces, et chacun y puiserait le nécessaire.

» Mais Robert-Macaire avait facilement raison de ces arguments « subversifs, » et Bertrand, subjugué, continuait son travail de prolétaire au profit de l'homme de loisir.

» Un jour, des corsaires, qui venaient chercher de l'eau à une source de l'île, surprirent Macaire au bord de la mer et l'emmenèrent en esclavage.

» Bertrand, demeuré seul dans son champ cultivé ne s'aperçut pas que l'enlèvement du propriétaire de l'île eût diminué sa richesse, et il vécut dans l'abondance, jusqu'à ce qu'un navire le ramenât en Europe, où il retrouva son maître, pour subir une nouvelle exploitation.

» Ne dites donc pas, suivant la formule répandue dans la bourgeoisie et même dans le peuple, que c'est Poissif qui nourrit le travailleur, le riche qui nourrit le pauvre, l'homme de loisir qui nourrit le barbare, le maître qui nourrit l'esclave, le propriétaire qui nourrit le prolétaire, le bourgeois qui nourrit l'ouvrier, l'aristocratie qui nourrit le Peuple.»

**LES OUVRIERS DE PARIS.**

**INDUSTRIE DE LA PEAU.**

(Suite et fin (1).)

**LE CAMBREUR.**

*Cambreur*, c'est donner au cuir la forme première pour les tiges de bottes. Les *cambreurs* ne font pas d'autre travail. Ce sont ordinairement des hommes sortant du service militaire ou des ouvriers sans ouvrage qui entreprennent cette profession.

(1) Voir les numéros des 22 avril et 4 mai.

Elle est facile à apprendre, et les frais d'établissement, pour les ouvriers qui travaillent chez eux, sont très minimes. Une trentaine de francs suffisent à l'achat des outils. L'apprentissage engendre néanmoins de graves abus préjudiciables aux jeunes gens qui en sont victimes et à l'industrie du *cambrage* en général.

Ainsi que les autres parties de la peau, l'état de *cambreur* demande une assez grande force corporelle, et l'on ne peut guère l'exercer qu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans.

Les apprentis sont, pour les *façonniers* ou *marchandeurs*, une source très productive. Ces derniers, pour enseigner leur état, exigent une somme d'au moins quarante francs et qui, parfois, s'élève à cent francs. Cette variante dans le prix est, de la part du *marchandeur*, un calcul qui sert parfaitement ses intérêts. Voici pourquoi :

Si l'apprenti ne peut ou ne veut donner qu'une faible somme, le *façonnier*, demande beaucoup plus de temps. Si, au contraire, l'apprenti souscrit aux conditions qu'on lui impose, le marchandeur promet d'apprendre son état en peu de jours, ce qui est encore un leurre; car, une fois le terme convenu expiré, l'apprenti s'aperçoit bien qu'il est incapable d'exercer convenablement le *cambrage*.

Ainsi, cet abus nuit d'abord aux apprentis, et, de plus, jette dans l'industrie, une foule d'ouvriers inexpérimentés qui ne peuvent produire qu'une mauvaise besogne.

Les *patrons* ne prennent nullement part à ces engagements, qui sont, comme nous venons de le dire, entièrement contractés au profit des *marchandeurs*.

Le 2 mars 1848, une société de *cambreurs* s'était formée pour détruire cette inique spéculation. L'association se chargeait de l'apprentissage, en prélevant une somme de cinquante francs. Cette somme était versée dans la caisse commune, afin de venir en aide aux malades, aux vieillards, aux infirmes et aux ouvriers sans travaux.

La société exigeait, en outre, que les apprentis donnaient six mois de leur temps, et cela dans leur intérêt propre, puisqu'ils n'auraient pas été capables de travailler convenablement avant ce terme. Si, à cette époque, les apprentis n'avaient pas d'occupation, ils étaient considérés comme membres actifs, et la société leur donnait des secours pécuniaires.

Dans cette profession, les ouvriers montrent une grande complaisance à enseigner leur état aux apprentis.

Cette société n'a eu que quelques mois d'existence, et cela par des motifs que nous allons faire connaître.

Jusqu'en février 1848, le prix des travaux de *cambrage* était réglé entre les *façonniers* et les *maîtres corroyeurs*; les ouvriers n'étaient jamais consultés au sujet de ces conventions; ils subissaient la volonté du *marchandeur* et n'avaient pas de rapports avec les patrons, ce qui était la cause d'une grande irrégularité dans les salaires. De plus, le travail en souffrait, attendu que l'ouvrier ne pouvait consulter que son gain.

Depuis février, le *marchandage* ayant été aboli par un décret, un tarif s'est établi du consentement mutuel des ouvriers et des patrons dans toute l'industrie de la peau, car les ouvriers ont pensé qu'en étant solidaires, ils auraient plus de force pour défendre leurs intérêts. Les *marchandeurs*, auxquels cet arrangement devait nuire nécessairement, firent tout leur possible pour y mettre obstacle, et empêchèrent pendant longtemps les patrons d'adhérer aux demandes des ouvriers. Cela donna lieu à des grèves nombreuses qui absorbèrent en peu de temps les ressources des ouvriers, et qui eurent pour résultat, quant aux *cambreurs*, de les empêcher de soutenir leur société naissante.

Mieux conseillés, les *ouvriers de la peau* auraient dû consacrer à l'association les sommes énormes qu'ils ont dépensées à maintenir leurs grèves, lesquelles n'ont eu aucune conclusion

favorable, du moins quant aux réclamations relatives aux heures de travail.

Les *maîtres corroyeurs* ont presque tous adhéré au tarif présenté par les ouvriers et l'ont signé. Le petit nombre de patrons qui s'y sont refusés, ont déclaré qu'ils voulaient être libres d'augmenter ou de diminuer les prix, néanmoins, ils ont payé au taux du tarif.

Les conventions ont été établies dans toutes les parties de la peau, sauf pour les *tanneurs*, qui n'ont pu obtenir des conditions plus avantageuses. La réglementation du salaire, débattue consciencieusement entre les *maîtres* et les *ouvriers*, a apporté une confiance réciproque qui ne pouvait exister lorsque les *marchandeurs* étaient les seuls intermédiaires.

Cette défense de leurs intérêts est un signe caractéristique qui distingue les *corroyeurs* des autres corps d'état. Avant la révolution de 1818, ils avaient déjà essayé, à plusieurs reprises, de se soustraire au *marchandage*, et dans la grève de 1840, à laquelle tous les travailleurs du département de la Seine prirent part, les *ouvriers de la peau* avaient aussi réclamé une augmentation de salaire.

Le décret du 2 mars 1848 ayant aboli le *marchandage*, cet abus n'est plus aussi considérable; mais comme il s'exerce toujours partiellement, nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet.

Dans le *cambrage*, le bénéfice que les *marchandeurs* prélèvent sur leurs ouvriers n'est pas très élevé, il n'est que d'un vingtième. Leur gain principal consiste dans l'argent qu'ils reçoivent des apprentis, lesquels travaillent à vil prix pendant quelque temps, lorsque l'apprentissage est terminé. Aussi, en ont-ils beaucoup plus que d'ouvriers. Ce qu'il leur faut, avant tout, c'est d'avoir des hommes qui consentent à travailler pour un faible salaire, et si la besogne s'en ressent, cela leur importe peu. Ils gardent pour eux l'ouvrage facile et qui est le mieux rétribué; c'est, avec les apprentis, leur bénéfice principal.

L'ouvrier, de son côté, ne cherche pas à bien confectionner son ouvrage, il veut aller le plus vite possible, et cela au détriment de l'acheteur, qui, supporte, en dernier ressort, tous les inconvénients du *marchandage*.

Un fait qui se renouvelle fréquemment et qui vient de s'accomplir sur une grande échelle prouvera combien d'inconvénients ce système entraîne :

Une forte commande avait été adressée à Paris par des commissionnaires anglais. Cette commande a été exécutée et livrée en partie; mais les commissionnaires en ont refusé au moins la moitié, tant ils étaient mécontents, et ont déclaré que si à l'avenir on les trompait encore, ils n'enverraient plus de commissions.

Cette commande avait été confiée à des *marchandeurs*, et le maître corroyeur a dans ses magasins une grande quantité de *tiges* de bottes dont il aura peine à se débarrasser.

Les patrons n'ignorent pas combien le *marchandage* leur est souvent préjudiciable, mais ils l'ont employé jusqu'à ce jour afin de s'épargner des frais de loyer. Ils n'ont pas assez d'ouvrage pour occuper continuellement un certain nombre d'ouvriers; et ils préfèrent, quand une commande arrive, la répartir entre plusieurs *marchandeurs*.

Pour remédier à cet abus, la société des *cambreurs* avait proposé aux patrons qui n'auraient pas assez de place pour avoir des ouvriers chez eux, de traiter directement et à des conditions plus avantageuses pour les deux parties intéressées. L'influence des *marchandeurs* et surtout la routine, cette ennemie de tout changement utile, a empêché la proposition des *cambreurs* d'être réalisée.

Le *cambrage* s'exécute généralement aux pièces. Cependant, chez les *marchandeurs*, certains travaux se font à la journée. Alors, le travail dure quelquefois quinze ou seize heures. Apprentis et ouvriers sont, dans ce cas, de vérité,

bles machines vivantes que l'on exploite sans relâche.

Si les heures de travail étaient régularisées, si la main-d'œuvre était payée selon sa juste valeur, tous les *cambreurs* en profiteraient, et l'on n'en verrait pas qui restent sans ouvrage, tandis que d'autres s'épuisent outre-mesure.

En signalant les vices engendrés par le *marchandage*, nous désirons, parce que cela est vrai, que l'on ne nous accuse pas d'hostilité systématique contre les *marchandeurs*. Dans notre société, les rouages sont bien plutôt mauvais que les hommes qui les font agir. Et la preuve, c'est que pendant la durée de la société des *cambreurs*, des *marchandeurs* y ont été admis et que leur conduite a été irréprochable. Disons aussi que les ouvriers ont agi avec eux d'une façon toute fraternelle et qui ne permettait pas de supposer qu'ils eussent conservé le moindre ressentiment.

Plusieurs maisons de Paris possèdent des mécaniques qui servent à remplacer le *cambrage*. Au défaut de remplacer des bras, ces mécaniques ajoutent encore celui de ne produire que des objets mal confectionnés et sans solidité.

Afin de tromper l'acheteur, qui, si on lui livrait des *tiges* sortant de la mécanique, en reconnaîtrait immédiatement la mauvaise qualité, les patrons ont le soin de faire retoucher ces *tiges*. On les rend semblables à celles qui sont entièrement faites à la main, et on les livre aux *cordonniers*. D'abord trompés, puisqu'ils ont payé comme si la marchandise était de bonne qualité, ils trompent à leur tour le consommateur, qui supporte tout le poids de cette supercherie. Il peut sembler étrange que ces mécaniques ne remplacent pas avantageusement la main de l'ouvrier, c'est qu'on ignore qu'elles agissent d'une façon régulière, et que la peau se trouvant épaisse d'un côté et mince de l'autre, elles l'aplatissent sans lui donner de souplesse. Les bottes faites avec des *tiges* préparées ainsi ne peuvent jamais chausser convenablement, le cuir se plisse, et elles n'ont pas de durée.

La différence de prix, pour le maître corroyeur, n'est pourtant que de cinq ou six centimes par paire, et l'on a peine à concevoir qu'ils persistent à employer les mécaniques.

La cordonnerie étant une des branches importantes de notre commerce d'exportation, on peut juger du tort qu'elles y font en détruisant toute la confiance qu'on avait en nos produits.

Le *cambrage* se compose de trois opérations différentes : 1° le *montage à la main* ; 2° le *finissage à la main* ; et 3° le *montage* et le *finissage* après le travail de la mécanique.

1° *Montage à la main*. Pour ce travail, il faut que la peau soit entièrement mouillée et qu'elle devienne malléable. L'ouvrier est toujours assis et courbé. En été même, l'on se voit forcé d'allumer du feu pour le séchement des peaux, et néanmoins l'on ouvre à chaque instant les portes et les fenêtres, afin d'établir un courant d'air. Cette opération occasionne de nombreuses phytisies, des catharres pulmonaires, des paralysies, des gastrites, des inflammations d'intestins, des douleurs rhumatismales, etc.

Une autre cause aggrave encore ces dangers. L'un des bouts de l'outil qui sert à *cambrer* porte sur l'établi et l'autre sur la poitrine; le mouvement des bras donne à tout moment des secousses qui fatiguent beaucoup et contribuent à développer les maladies que nous venons de nommer.

2° *Finissage à la main*. Cette opération exige que l'atelier soit hermétiquement fermé et qu'aucun courant d'air ne vienne changer cette atmosphère, qui a de 28 à 35 degrés de chaleur.

L'espace dans lequel les *cambreurs* travaillent est excessivement restreint, et ils sont littéralement entassés les uns sur les autres.

3° *Montage et finissage* après le travail de la mécanique. Ce travail consiste à retoucher les *tiges*, ainsi que nous l'avons dit plus haut. A lui

seul, il comporte les mêmes inconvénients que les deux premiers.

Les *cambreurs* sont, à Paris, au nombre de 600, sur lesquels la moitié seulement sont régulièrement occupés.

Leur gain varie de *trois* à *quatre* francs lorsqu'ils sont aux pièces.

Il y a quatre mois de morte-saison, ce qui fait qu'au bout de l'année, la somme totale ne s'élève qu'à 700 fr. en moyenne et ne dépasse presque jamais 800 fr.

Nous aurions pu nous étendre davantage sur *l'industrie de la peau*, mais de plus longs détails manqueraient peut-être d'intérêt et ne seraient que la reproduction de ce qui précède. Nous nous sommes efforcé de ne rien exagérer, car nous croyons que la vérité seule peut rendre plus de services que le mensonge, fût-il paré de couleurs brillantes.

La vérité est l'unique force d'une cause ou d'un principe.

PIERRE VINÇARD.

L'ORDRE.

Le 7 avril, les phalantériens de Châlons-sur-Saône se sont réunis en un banquet fraternel. Parmi les toasts qui ont été prononcés, nous avons remarqué celui du citoyen Landa, et nous croyons devoir le reproduire :

A L'ORDRE !

Tout le monde, aujourd'hui, parle d'ordre, ne veut que de l'ordre, se retranche derrière l'ordre; faisons comme tout le monde, tout le monde approuvera : donc à l'Ordre!!

Mais, hâtons-nous d'ouvrir la tranchée qui doit nous séparer de tout le monde.

Nous avons horreur de l'ordre actuel ! Nous en avons horreur, car cet ordre, c'est la perpétuation de la misère, de prostitution, de l'esclavage. — L'ordre actuel, c'est toujours et partout le fort tyrannissant le faible, le gouvernement à bascule des majorités oppressives.

Notre ordre, à nous, l'ordre que nous voulons, c'est celui où les droits de chacun seront respectés par tous, où régneront de fait la justice et la liberté.

L'ordre que vous vantez, que vous voulez toujours, disciples de Malthus, n'est que ce dégoûtant vampire à face livide et sinistre traînant, de siècle en siècle, son hideux cortège de chaînes et de tortures, de larmes et de sang... Au commencement, il se nommait Cain !!

L'ordre se couronne de fleurs, s'entoure de monuments splendides arrachés aux sueurs des générations écrasées...; c'est la société payenne et ses légions d'ilotes, d'esclaves et de parias.

L'ordre attache à la croix celui qui, le premier, ose lui dire en face : — Plus d'esclaves ! les hommes sont frères et égaux... Et du Golgotha jusqu'au Cirque, du Forum aux bagnes de Rochefort, une large trace de sang marque la route de l'idée fraternelle...

Mais l'ordre, où donc est-il ? est-il loin, est-il près ?... Un roitelet de l'Inde ou du Congo est mis dans la tombe, et des milliers d'êtres humains sont vivants enterrés dans son sépulchre ; c'est leur ordre.

Le pacha fait décimer une population de malheureux Fellahs qui n'a pu payer l'impôt : laissez passer l'ordre...

Le czar écrase la Pologne et jette aux gouffres de Sibérie les généreux enfants de Jagellon !... Mais l'ordre règne à Varsovie !

Cherchons plus près.

L'abrutissant travail du bague industriel, estropiant les corps et pervertissant les âmes ; le salarié usant sa vie à lutter contre la machine au profit de l'opulent spéculateur ; c'est encore de l'ordre !

Le vigneron qui boit de la piquette ou de l'eau, le fermier vivant de pommes de terre ou de blé noir ? Ces gens-là font de l'ordre...

Le père jetant sa fille, jeune et pleine de sève, toute de candeur et d'ignorance, aux bras d'un vieillard riche et libertin ; c'est de l'ordre...

La société dressant pour la magistrature, la faculté, le barreau, les hautes dignités, des crétiens bons au plus à faire des goujats ; c'est l'ordre.

La société qui raille le garçon encore vierge à 15 ans et la fille qui reste pure à 30 ; qui porte aux

nues le séducteur adroit et montre au doigt la pauvre fille mère ; c'est l'ordre, toujours l'ordre !

L'ordre, encore, c'est l'autorité d'Aristote, enchaînant les sciences et les arts pendant vingt siècles de barbarie ; c'est le pape et son infailibilité, les conciles, l'église catholique romaine s'écriant : *Hors de moi, pas de salut !* pour aboutir aux bûchers de l'inquisition, aux dragonnades, à la Saint-Barthélemy, à Calas, à Loyola et ses disciples...

L'ordre aussi, c'est le Franc envahissant la Gaule, partageant le sol et les serfs ; c'est le juif usurier pompant le sang et la moëlle du peuple ; c'est l'agioteur tripotant à la bourse et vivant des maux de la patrie ; le spéculateur insatiable affamant les populations ; le marchand, empoisonneur patenté et voleur, falsifiant ses denrées, achetant 3 sous ce qui vaut 6 et vendant 6 sous ce qui vaut 3 ; les sinistres corbeaux du papier timbre et de la chicane abattus sur le cadavre palpitant du pauvre paysan ; et cette nuée de fonctionnaires parasites, fleurissant toujours sous tous les régimes, pour ne donner jamais que des fruits insipides ou amers...

L'ordre ancien a pour toit et girouette un gouvernement, pour piliers et colonnes le juge et le gendarme, et pour clef de voute le bague et le bourreau !!

Citoyens, c'est là ce qu'on veut perpétuer à jamais. Est-ce là aussi ce que vous voulez ?

Eh bien ! non, mille fois non, nous n'en voulons plus...

Nous ne voulons plus à aucun prix du régime de l'exploitation du travailleur par l'oisif, de l'homme par son semblable !

L'œuvre d'iniquité a sombré sans retour : que son souvenir même se perde dans le temps.

Et maintenant salut et fraternité !

Voici venir l'ordre nouveau : L'ORDRE SOCIÉTAIRE.

Son premier acte sera un bienfait. Semblable à la lance d'Achille, il guérit les blessures qu'il ouvre, et sa baguette magique donnera encore aux riches en enrichissant les pauvres.

L'ordre nouveau, c'est la commune affranchie, la nouvelle Jérusalem, où tous travaillent avec ivresse, où tous produisent et consomment, selon que Dieu le veut, où tous aiment et sont aimés.

- L'oppression et la guerre y sont inconnues ;
  - La liberté le gouverne ;
  - L'égalité le préside ;
  - La fraternité l'administre ;
  - La justice et la vérité sont sa seule forteresse !
- A l'Ordre sociétaire !  
Vive la République démocratique et sociale !

EXPOSITION ET EXAMEN CRITIQUE DES DOCTRINES DE M. PROUDHON.

Première partie. — Exposition.

(Suite (1).

De la Création de l'Ordre dans l'Humanité, ou principes d'organisation politique.

Si de toutes les œuvres de M. Proudhon, le premier Mémoire sur la propriété est, à mon avis, la plus remarquable comme unité dans toutes les parties, unité qui était, du reste, dans le sujet lui-même, il est certain que la *création de l'ordre* est un travail d'une bien autre portée, d'une bien autre valeur intellectuelle ; je l'estime le titre le plus solide de l'auteur à la renommée de penseur. Plus qu'ailleurs, on rencontre dans cet ouvrage l'effort vers la généralisation, la noble ambition qui distingue essentiellement les esprits éminents, et sans la quelle l'écrivain poursuit nécessairement sa route par les étroits sentiers de la médiocrité paisible, savant didactique ou littérateur agréable, rien de plus et souvent quelque chose de moins.

La création de l'ordre est divisée en six chapitres :

Je n'exposerai aujourd'hui que les deux premiers, qui traitent de la religion et de la philosophie.

L'esprit général du livre est donné par le titre même ; je vais m'efforcer d'en faire passer les éléments sous les yeux du lecteur.

Je choisis, d'abord, dans les définitions qui précèdent le 1<sup>er</sup> chapitre, les plus indispensables à l'intelligence de ce qui suivra.

« J'appelle ORDRE, toute disposition sériee ou symétrique. »

(1) Voir les numéros des 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22, 29 avril, 6 mai.

« L'ordre n'est point quelque chose de réel, mais seulement de formel; c'est l'idée inscrite dans la substance, la pensée exprimée sous chaque collection, série, organisme, genre et espèce, comme la parole dans l'écriture. »

« L'ordre est tout ce que l'homme peut savoir de l'univers. »

« J'appelle RELIGION, l'expression instinctive, symbolique et sommaire, par laquelle une société naissante manifeste son opinion sur l'ordre universel. »

« Le principe de toute religion est le sentiment; son caractère essentiel, la spontanéité; ses preuves, des apparitions et des prodiges; sa méthode, la foi. La démonstration analytique et la certitude rationnelle sont l'opposé de l'esprit religieux. »

« J'entends par PHILOSOPHIE cette aspiration à connaître, ce mouvement de l'esprit vers la science, qui succède à la spontanéité religieuse et se pose comme antithèse de la foi: aspiration et mouvement qui ne sont encore ni science, ni méthode, mais investigation de l'une et de l'autre. »

« Le principe de la philosophie est l'idée de causalité; son caractère spécial, la superstition; son procédé, la sophistique: j'en expliquerai le mécanisme et le mystère. »

« J'appelle SCIENCE, la compréhension claire, complète, certaine et raisonnée de l'ordre. »

« Le caractère propre de la science est, au rebours de la religion et de la philosophie, d'être spéciale, et, selon cette spécialité, d'avoir une méthode d'invention et de démonstration qui exclut le doute et ne laisse rien à l'hypothèse. »

« J'appellerai MÉTAPHYSIQUE, la théorie universelle et suprême de l'ordre, théorie dont les méthodes propres aux diverses sciences sont autant d'applications spéciales. »

« J'entends par PROGRÈS, la marche ascensionnelle de l'esprit vers la science, par les trois époques consécutives de religion, philosophie et métaphysique ou méthode. »

De la religion, M. Proudhon affirme: 1° qu'elle est impuissante à découvrir l'ordre; 2° qu'elle est cause de relâchement et de stérilité; 3° qu'elle est destinée à disparaître prochainement.

Au talent individuel près, ce genre de thèse est, je le suppose, trop familier au lecteur pour que j'y insiste; avec les définitions que je viens de citer, il est impossible d'échapper aux conséquences immédiates qu'en déduit l'auteur, concluant enfin:

« L'homme est destiné à vivre sans religion. »

Je ne résiste pas au désir de transcrire un des derniers passages du chapitre, commentaire naturel de la parole qui vient d'être citée:

« Qu'un monument s'élève en témoignage du mouvement qui vient de s'accomplir: la révolution française a sa colonne; que la religion ait sa pyramide. Jadis, après avoir béni notre naissance, elle priait sur notre cercueil; sachons, aujourd'hui, lui rendre les derniers devoirs. Craignons-nous, par piété filiale, d'ensevelir notre mère? Notre émancipation complète ne datera que de ces grandes funérailles. Jusqu'à présent, l'homme a marché dans la crainte des dieux et des démons, exhorté par le prêtre, bercé par des fables, et consolé par des symboles: qu'il sache désormais qu'entre Dieu et lui la nature est son seul interprète; qu'il apprenne à lire ses destinées au grand livre de l'univers; que la connaissance de ses rapports avec le monde et avec ses semblables fasse toute son étude; que le développement des puissances de son être devienne son seul exercice; qu'il sache enfin que tout problème que sa raison peut se proposer, elle doit, tôt ou tard, le résoudre; que, par conséquent, il n'est pas pour elle de mystères. »

De même que la religion avait absorbé l'esprit dans la substance, c'est-à-dire enfermé le monde dans ses conceptions de Dieu; ainsi la philosophie prétendit absorber la connaissance dans la recherche fondamentale des causes. « Le premier qui remarqua le lien ou rapport qui unissait deux phénomènes consécutifs fut le père des philosophes. Mais, ainsi que nous l'avons fait observer, ce rapport étant pris pour cause, l'esprit humain dut s'égarer dès le premier pas, et la philosophie parcourir un immense dédale de superstitions et d'erreurs. »

Dans cette manière d'envisager la philosophie se trouve en germe tout le chapitre qui traite de celle-ci; la philosophie, à la recherche des causes accessibles à l'esprit, erre aussi bien que la religion à la recherche de la cause universelle; dans un pareille voie, l'intelligence ne doit pas plus aboutir que la foi.

En effet, M. Proudhon nous montre successivement l'erreur qui consiste à chercher entre les phénomènes d'autres rapports que ceux de temps, d'es-

pace, de quantité, etc., obscurcissant les premiers pas de la science de superstitions grossières; pénétrant la politique sous le nom d'autorité; livrant enfin les penseurs eux-mêmes à une sorte d'hallucination.

« ..... Cette maladie mentale, particulière aux esprits contemplatifs, n'a point été signalée par les psychologues, peut-être parce qu'en étant atteints la plupart, ils ne pouvaient la reconnaître. Qu'on me permette, avant de terminer cet article, d'en donner la description. .... »

« Je range parmi les hallucinés de cette espèce les philosophes. Le principe de causalité, en se révélant à l'esprit, produisit l'idéomanie universelle et profonde que j'ai retracée à grands traits, et qui résume à elle seule toutes les superstitions scientifiques, politiques et religieuses. .... »

« Qu'est-ce donc qui distingue les alchimistes, les astrologues, les sorciers, des philosophes? rien, si ce n'est l'objet auquel les uns et les autres appliquent le principe de causalité. Pendant que ceux-là se flattent de produire des effets miraculeux en dirigeant l'action des puissances naturelles ou des causes, les philosophes, bornant leur sphère à la métaphysique et à la morale, se proposent d'arriver à la connaissance du vrai par la filiation des idées. Le procédé des uns et des autres est le même: saisir la cause, la puissance, le principe et en faire jaillir le phénomène, le mouvement, l'idée. »

Le procédé de la philosophie, la logique, sera elle-même une hallucination de l'idée de cause.

« L'art des sophistes, décrit par Aristote, est renfermé tout entier dans la théorie du syllogisme. Or, le syllogisme, de quelque manière qu'on le construise, se réduit invariablement à une seule opération: extraire d'une proposition générale (que l'on considère comme mère, puissance, cause ou contenant), une proposition particulière (que l'on regarde comme fille, produit ou contenu). Cette extraction se fait à l'aide d'une proposition intermédiaire qui figure le rapport de la cause à l'effet. »

Je franchis les preuves de l'illégitimité de tout syllogisme comme moyen de démonstration: j'ai tenu seulement à faire remarquer cette vue ingénieuse de l'auteur sur la nature intime de ce genre de raisonnement. L'examen successif de dix syllogismes ayant cours amène M. Proudhon à conclure ainsi:

« Redisons-le: la philosophie n'est qu'une méthode illusoire, consistant à aller du général au particulier, ou plutôt, comme elle ose encore s'en vanter, de la cause au phénomène: et cela avant d'avoir étudié la loi des êtres, avant d'avoir classé les faits, avant d'avoir établi, par des analyses et des comparaisons suffisantes, des genres et des espèces véritables. »

Si nous examinons avec M. Proudhon l'influence de la sophistique sur la civilisation, nous verrons: dans la religion, la théologie remplacer la foi, quoiqu'une religion qui argumente soit une religion qui s'exécute; dans la législation, la recherche de l'origine des lois, la recherche de l'autorité, pierre philosophale de la politique, au lieu de la recherche des lois elles-mêmes, telles que l'étude des phénomènes peut les manifester; dans la psychologie, les philosophes rapportant tout au moi humain comme les prêtres trouvaient la raison de chaque chose dans le moi divin; dans la métaphysique, une science qui a pour base la facilité de parler et l'impuissance d'examiner (MONTESQUIEU); dans la morale, qui n'est dans le vrai que la conséquence de toutes les lois découvertes érigée en règle de conduite, nous verrons, enfin, la conséquence des observations psychologiques.

« Comme la religion est la contemplation du tout indistinct et infini, la conception de l'absolu par la foi; de même la philosophie est l'investigation de la cause universelle, la recherche de la toute-science par la déduction des idées.... »

« Les prêtres disaient: l'univers est le reflet du grand Être, dont l'essence et les attributs se découvrent à nous dans ses ouvrages. Adoration, foi, amour au créateur des mondes. »

« Les philosophes répondirent: les ouvrages de Dieu sont impénétrables dans leur substance; nous ne voyons que des puissances et des phénomènes; pour nous élever jusqu'à lui, il faut parcourir la chaîne des effets et des causes. »

« Mais, observent les savants, les causes ainsi que les substances sont insaisissables; nous ne percevons que des rapports et des lois. »

« En deux mots, comme la méditation sur Dieu et ses œuvres avait conduit à la conception des forces et des causes, de même l'investigation de

celles-ci aboutit sur tous les points à la découverte de l'ordre et de ses conditions. »

L'étude des diverses branches de phénomènes, au point de vue scientifique, restreint de plus en plus, par un mouvement successif, le domaine de la philosophie; et, au fur et à mesure, les conséquences des procédés philosophiques perdent du terrain de toutes parts: par contre, la certitude s'accroît, et le scepticisme, cette antithèse, cette protestation qui accompagne toujours les prétentions de la fausse connaissance, se retire devant les lumières de la connaissance véritable.

Cependant, la philosophie ébranlée sur le trône des généralités superbes par le flot envahisseur des sciences moins orgueilleuses en leurs spécialités, mais parfaitement certaines de chacune de leurs conquêtes, brillantes ou modestes, et ne reculant jamais; la philosophie, impuissante en sa vieillesse à reproduire un effort créateur, semble s'être repliée sur elle-même et avoir demandé à son histoire les secrets de son destin. Hélas! nous allons voir en quels termes M. Proudhon caractérise cette dernière époque.

« D'après ce qui vient d'être dit, et ce que l'on a vu plus haut, la période philosophique se développe en quatre moments principaux: »

« L'ère des superstitions, dans laquelle la philosophie se rapproche de la condition religieuse, et où l'esprit, entraîné par le concept de cause, prend son essor dans l'infini des spéculations; »

« L'ère de la sophistique ou de la constitution du syllogisme, première régularisation du jugement; »

« L'ère de la détermination des sciences par l'observation des faits et la transformation du syllogisme en équation; »

« Enfin, l'ère de l'autopsie philosophique, ou prélude à la découverte de la méthode universelle. »

L'éclectisme, en tant que combinant de nouveaux matériaux déjà éprouvés, est donc nécessairement infécond; c'est une œuvre sénile: il lui faut le souffle d'une méthode nouvelle, qui ne soit ni aucune des méthodes philosophiques, ni aucune des méthodes de chaque science particulière.

M. Proudhon affirme, du reste, que la méthode universelle, transcendante, absolue ne peut pas conduire à une science universelle. « Au chapitre suivant, nous ferons voir que l'idée d'une science universelle est, comme la quadrature du cercle et la transmutation des métaux, une chimère irréalisable, presque une contradiction dans les termes. »

Après avoir, ensuite, résumé ses idées sur la religion et la philosophie et déclaré nettement leur mission accomplie, l'auteur termine le chapitre par ces paroles:

« Quelle est donc l'illusion de ceux qui maintenant parlent d'unir, comme deux réalités, la philosophie et la religion? La théologie est tombée, la sophistique est frappée à mort; il n'y a plus de religion, il n'y a point de philosophie. »

Il faudra voir comment M. Proudhon comblera le vide laissé dans le monde par ces ruines gigantesques.

GILBERT VILLENEUVE.

(La suite à un prochain numéro.)

LE DROIT AU TRAVAIL EST UNE DETTE QUE LA SOCIÉTÉ EST TENUE D'ACQUITTER A TOUT PRIX.

Voici ce que disait en 1840 un écrivain catholique, rédacteur de l'Univers:

« Un dernier mot sur ces économistes qui refusent le droit au travail et à la subsistance en faveur du pauvre, par la raison naïve qu'ils ne savent comment le traduire en fait. La société, selon Malthus, n'a pas, par devers elle, les moyens d'accorder le travail et la subsistance à tous ceux qui les lui demandent; d'où cet écrivain infère que, ne pouvant pas satisfaire à ce droit, elle est autorisée à le nier. Il serait tout aussi logique de prétendre qu'un homme qui a contracté un engagement pécuniaire envers un autre, se libère de sa dette en déclarant qu'il n'a pas les moyens de la payer. Il est de fait, pourtant, qu'on commencerait par s'assurer si le débiteur est aussi dénué de ressources qu'il le prétend, et dans l'hypothèse même où son insolvabilité serait constatée, il ne s'en suivrait pas de là que son créancier serait déchu de son droit. Conçoit-on, d'ailleurs, à quel titre la société exigerait de gens, privés légalement des moyens de subsister, que dans leur détresse ils regardassent héroïquement la propriété comme sacro-sainte! »

➤ Mais rassurons-nous : Dieu n'a pas placé la société dans cette absurde alternative de nier un droit légitime ou de le reconnaître sur un morceau de papier, en décrétant qu'elle ne peut pas, dans la pratique, en faire jouir les titulaires. Ainsi, le droit au travail et à la subsistance étant reconnu au profit de tous ceux qui se trouvent dans le cas de l'invoquer, il s'agit, à cette heure, de faire en sorte que cette déclaration de principe reçoive son effet utile. Le salut de la société dépend de cette solution, et il est bien temps qu'elle nous arrive.

(Louis ROUSSEAU. — *Croisade du dix-neuvième siècle*, page 347.)

NOUVELLE CROISADE.

La France produit trop, disait *Sirieys de Mayrinhac*, c'est ce qui la ruine ! La France produit trop peu, dit *Michel Chevallier*, c'est ce qui la rend pauvre ! Ils ont raison tous les deux, surtout en ce sens, que la France, comme toute l'Europe, produit trop de gens qui ne produisent rien, et pas assez d'hommes qui produisent quelque chose. La République a la mission de les mettre d'accord en réhabilitant le travail, autrefois si méprisé, qu'on cachait sa filiation avec une famille de travailleurs, avec autant de soins qu'on cherchait à la rattacher à une famille d'oisifs.

Ce qui prouve que le règne du travail est arrivé, c'est qu'il a ses courtisans. Les temps sont donc changés du blanc au noir ainsi que les opinions ; cette révolution ne doit-elle pas en produire une semblable dans les idées et les institutions ? Tout ce qu'on craignait d'exprimer, même en secret, se dit maintenant en public ; les choses les plus inespérées, les plus improbables deviennent possibles aujourd'hui ; c'est ainsi que la croisade en Orient, cette utopie poétique de Lamartine devient la chose la plus naturelle et la plus facile du monde en ce moment. L'Angleterre elle-même ne saurait s'y opposer quand toute l'Europe sera d'accord sur ce point. Il serait d'ailleurs possible de l'intéresser elle-même à cette grande œuvre que la force des choses accomplira tôt ou tard.

Dieu n'a pas voulu parquer les nations entre des barrières infranchissables ; ceci est l'œuvre des rois jaloux ; toute ruche trop pleine doit essaimer sous peine de périr, tout pays trop peuplé doit pouvoir prendre librement l'expansion qui lui est nécessaire, tant qu'il y a de la place sur la terre. La République des États-Unis ne conserve sa tranquillité que par la facilité qu'elle a de se dilater à son aise. L'Europe éprouve le même besoin, d'une manière d'autant plus vive, qu'elle a été plus longtemps comprimée par les susceptibilités diplomatiques qui, loin de préparer des débouchés pour le trop-plein de la population, suscitait le plus d'obstacles possibles à l'émigration ; car lorsque l'on compte la richesse des rois par tête d'hommes, et que le bétail humain paye l'impôt, on n'aime pas à se défaire gratuitement de son troupeau. Nous aurons donc désormais des émigrations organisées par l'État ; ce sont les gouvernants, ce n'est pas Dieu qui a voulu que de vastes territoires restassent déserts ou incultes, pendant que les populations agglomérées sur quelques points en sont réduites à mourir de faim ou à s'entre-dévorées.

Il en est qui ne savent pas tirer parti du riche territoire qu'ils occupent ; semblables aux grands propriétaires de Rome que le saint Père menace d'exproprier, s'ils ne le cultivent pas, l'humanité a le droit d'aller demander compte aux Orientaux du mauvais usage qu'ils font des magnifiques régions dont ils se sont emparés et de forcer ces peuples accroupis depuis mille ans, de se lever pour entrer dans la grande ronde, industrielle, commerciale et scientifique de l'Europe. De quel droit ces ottomans superstitieux empêchent-ils l'exploitation de ces houillères, dont les affleurements frappent les yeux des marins qui parcourent la mer Egée ? De quel droit toutes les côtes verdoyantes du Bosphore, de la mer Noire et de la Méditerranée restent-elles dépeuplées ou en proie aux bandits ? Il n'y a qu'une sainte expropriation du sol, c'est celle qui s'exerce contre un territoire en friche par ceux qui savent le cultiver.

La terre n'appartient au premier occupant qu'à la condition tacite qu'il en use. Il n'y a qu'une sainte croisade, qu'un droit sacré de conquête, c'est celui de la civilisation contre la barbarie. Assez longtemps les barbares ont attaqué les pays civilisés ; si la première croisade n'a pas été bénie de Dieu, c'est que c'était la barbarie qui attaquait alors la civilisation ; aujourd'hui ce sera le contraire.

L'Europe éprouve depuis trop longtemps déjà, le besoin de se dilater ; l'explosion qui vient de se faire en est la preuve, nous voici dans l'ère de l'émigration, de la colonisation, des croisades organisées ; malheur à qui cherchera à réparer les brèches pratiquées, par la liberté, dans nos murailles chinoises ! Tous nos efforts doivent être employés à les grandir ! *Dieu le veut !*

(JOBARD, de Bruxelles.)

LES PETITS LIVRES D'EUGÈNE SUE.

L'auteur des *Mystères de Paris*, du *Juif errant*, de *Martin*, ou *l'enfant trouvé*, des *Sept péchés capitaux*, et de tant d'autres livres que tout le monde a lus avec avidité, continue à propager les principes du socialisme.

La seconde partie du *Berger de Kravan* (1) est digne de la première et aura le même succès. Ce second volume est consacré à la réfutation des petits livres de messieurs de l'Académie des sciences morales et politiques.

Dans le passage suivant, le père Mathurin examine la théorie de M. Thiers sur la propriété :

— En me disant, monsieur, que l'ouvrage de M. Thiers semblait être fait pour irriter les pauvres contre les riches et de rendre les riches insensibles, vous avez bien raison ; voici un passage que j'ai noté ; écoutez-le, s'il vous plaît, et vous avouerez qu'il faut être bien imprudent pour écrire de telles choses.

Et le père Mathurin lut ce qui suit :

« Il faut que l'homme travaille, il le faut absolument, afin de faire succéder à sa misère native le bien-être acquis par la civilisation ; mais pour qu'il vous le rende, il faut qu'il travaille ! pour lui ou pour un autre ? »

« Je me voue à la culture ; j'enfonçai un fer en terre, je présente cette terre ainsi remuée à l'air fécondant ; j'y jette du grain, je veille autour pendant qu'il pousse, je le recueille quand il est mûr, je le broie, je le soumets au feu, j'en fais du pain ; ce pain que j'ai fabriqué avec tant d'effort, à qui est-il ! à moi qui me suis donné tant de peine ou au paresseux qui dormait pendant que je m'appliquais à la culture ! Le genre humain répondra tout entier que c'est A MOI, car enfin il faut que je vive, et de quel travail vivrai-je si ce n'est du MIEN ? Si, au moment où je vais porter à ma bouche ce pain que j'ai produit, un paresseux se jetait sur moi et me l'enlevait, que me restait-il donc à faire, sinon de me jeter sur un autre et de lui rendre ce qu'on m'aurait fait ? »

« .... Il est d'une équité évidente que le résultat du travail de l'homme lui profite à lui, NON A UN AUTRE, et devienne sa propriété, sa propriété exclusive (1). »

— Et bien, monsieur ! qu'en dites-vous ? — reprit le vieux berger, — voilà M. Thiers qui, cela se voit de reste, a surtout écrit son livre à cette charitable intention de dire à quelques riches oisifs : — « Bien ou mal acquis, ce que vous possédez est à vous, tout à vous ; mettez vos mains sur vos poches, buvez frais, mangez chaud, jouissez en paix sans travailler, tout le monde est heureux en France, ou, s'il y a des malheureux, tant pis pour eux. C'est comme ça, qu'ils s'arrangent, ça ne vous regarde point ; » voilà M. Thiers qui, dans son ardeur à défendre la propriété ( que personne, n'attaque ), et voulant la montrer comme étant toujours le fruit du travail ( ce qui très-souvent n'est point vrai du tout ), s'oublie jusqu'à nous dire : *Pour qu'il vous le rende donc qu'un homme travaille ? pour lui ou pour un autre ! Le fruit de mon travail à qui est-il ? à moi qui me suis donné tant de peine ! ou au paresseux qui dormait pendant ce temps-là !* Mais alors moi je dirai : Ce troupeau que je soigne, nuit et jour ; ces agneaux que j'aide à naître, et qu'ensuite j'éleve avec tant de peine ! est-ce pour moi, ou pour un autre, que je les élève ? Non, c'est pour un autre ! c'est pour le maître du troupeau, un monsieur de la ville, un *paresseux*, comme dit M. Thiers ! Et ces journaliers laboureurs qui labourent la terre, la fument, sè-

ment le blé, le moissonnent, l'engrangent, le battent et le mettent en sac ? Ce blé est, bel et bien, le fruit de leur travail de chaque jour ! et pourtant qui en a profité, de ce blé ? le maître du champ, souvent un monsieur qui vit à la ville, un *paresseux*, comme dit M. Thiers ! Et ces journaliers vigneronniers qui bêchent, qui sarclent, qui émondent la vigne, qui la vendangent, qui la foulent au pressoir, tirent le vin de la cuve, et le mettent en fût ! Ce vin est, bel et bien, le propre fruit de leur travail de chaque jour ! et pourtant qui en a le profit, souvent un monsieur qui vit à la ville, un *paresseux*, comme dit M. Thiers ; et plus loin, là, monsieur, page 41, quand M. Thiers vient dire : « Je m'approprie d'abord ma personne, les sensations qu'elle éprouve, les jugements qu'elle porte, les volontés qu'elle conçoit, et je crois pouvoir dire, sans être un tyran ou un usurpateur : — *La première de mes propriétés c'est moi-même !* » Eh bien moi, et tous ceux qui comme moi sont forcés d'accepter, pour ne pas mourir de faim, le salaire insuffisant qu'on leur impose, nous vous répondrons, monsieur Thiers : — Cela n'est point vrai ; non, nous n'avons pas même la propriété de nous-même, puisqu'il nous faut crever de besoin ou subir la condition du maître. Ah ! monsieur, — ajouta le vieux berger en soupirant, — ce peuple de pauvres gens, dont on nie les misères, est un peuple de braves et de laborieux hommes ! Ils travaillent comme des bêtes de somme, et souvent ils meurent de fatigue et de dénuement à côté des abondants produits qu'eux seuls ont créés. Hélas ! aux yeux du bon Dieu, cela n'est peut-être pas très-juste, mais enfin c'est la loi, on s'y soumet ; c'est un devoir, mais enfin qui fait son devoir mérite respect, et c'est se moquer de parler du bonheur de l'espèce humaine à des gens qui n'ont jamais connu que la misère ; aussi, monsieur, encore une fois m'est-avis que le petit livre de M. Thiers doit rendre les riches plus durs et les pauvres plus envieux s'ils avaient à l'être.

— Cela n'est que trop vrai, père Mathurin, dans ce livre pas un mot qui vienne de l'âme. On dirait que cet homme prend à tâche de glacer l'espérance dans le cœur de tous ceux qui souffrent. Apôtre impitoyable du droit impitoyable de propriété... ce droit, il le symbolise souvent par des images de violence, de rapine et de meurtre (1) qui suffiraient à faire abhorrer ce droit, si la sagesse, la résignation, la probité du peuple n'étaient pas aussi éprouvées que la triste étourderie de M. Thiers est désolante lorsqu'il ose toucher à ces redoutables questions ; il va plus loin à son insu, croyons-le, il tend à endurcir, à pervertir l'âme des enfants, presque toujours naïve et pure, en la desséchant par l'exemple d'un précoce et stupide égoïsme !

— Tenez, monsieur, — me dit le vieux berger en feuilletant le petit livre de M. Thiers, — je suis sûr que vous voulez parler de ce passage-là... Je l'avais aussi marqué, tant il m'avait révolté.

Et le père Mathurin lut ce qui suit :

« J'observe quelquefois un jeune enfant, héritier unique d'une fortune considérable, comprenant déjà qu'il n'aura pas à partager avec d'autres frères le château ou sa mère le conduit tous les étés, se sachant donc seul propriétaire du beau lieu où s'écoule son enfance ; eh bien, à peine arrivé, il veut dans ce parc même avoir son jardin où il cultivera des légumes QU'IL NE MANGERA PAS, DES FLEURS QU'IL NE SONGERA PAS À CUEILLIR, mais où il sera maître ! maître dans un petit coin du domaine, en attendant qu'il le soit du domaine tout entier (1). »

— Heim ! monsieur, l'aimable enfant ! — s'écria le père Mathurin avec un éclat de rire ironique, — la jolie graine de propriétaire ! comme elle promet ! est-il gentil ce baubain millionnaire, calculant déjà, comme un petit homme, qu'il aura la douceur de ne point partager ses grands biens avec des frères ou des sœurs quand son papa et sa maman seront morts ! A huit ou dix ans, penser déjà à l'héritage ! être aussi avancé ! Ce que c'est pourtant que de naître riche ! Et puis, comme c'est touchant de le voir dans son jardinet cultiver

(1) « Le carnassier, le lion semblable au sauvage chasseur, ne peut pas vivre en troupe, il se nuirait ; il a un arrondissement de destruction où il entend habiter seul, et d'où il expulse tout autre carnassier qui voudrait partager son gibier ; LE LION AUSSI, S'IL SAVAIT PENSER, SE PROCLAMERAIT PROPRIÉTAIRE. » (Thiers, *Du Droit de propriété*, ch. 3, p. 38.)

(1) Thiers, ch. m. p. 36, *Du droit de propriété* (édition Paulin).

(1) Un petit vol. in-32. Prix : 60 centimes. Librairie sociétaire, 2, rue de Beaune.

1 Thiers, *Du Droit de propriété*, ch. v. pages 50, 51, 52 (édition Pagnerre).

des légumes et des fleurs qu'il ne songe pas même à cueillir, mais qu'il cultive pour le seul plaisir d'en être le maître ! Combien cela prouve d'intelligence et sur tout de bon cœur ! Tout autre que M. Thiers vous aurait cité pour exemple l'enfant d'un château disant à quelque enfant du village : « Mes parents m'ont abandonné ce coin de terre, j'y cultive pour mon plaisir des fleurs et des légumes ; tiens, je te les donne, à toi, pauvre petit, qui n'as ni coin de terre, ni beaux légumes, ni belles fleurs... » Ah bien oui, il n'est pas si bête, si *socialiste*, le petit propriétaire de M. Thiers ! Au lieu d'en faire profiter quelqu'un, il aime mieux laisser ses fleurs se faner sur leur tige, les légumes pourrir en terre, à la seule fin d'avoir la félicité de se dire : « Ces fleurs et ces fruits, dont je n'ai que faire, ne serviront à personne, et personne n'y touchera, parce que j'en suis propriétaire ! » Comme un tel exemple est ingénieusement choisi pour faire respecter la propriété ! Ah ! par ma foi, pour peu qu'avec l'âge ces belles idées-là se développent chez cet enfant, à l'aide des encouragements que lui donnera probablement M. Thiers, l'historien de ce cher petit prodige, à vingt ans ce sera un joli garçon... Allons donc, monsieur... je vous dis, moi, que lorsqu'on cite avec complaisance une conduite qui montre chez un enfant tant de sottise et de sécheresse de cœur, on est un mauvais homme.

— Pour être méchant, père Mathurin, il faut croire au mal, et je vous l'ai dit, M. Thiers ne croit pas même au mal : c'est un homme d'une rare intelligence, d'un jugement souvent faux, mais toujours très-bon, parce qu'il ne voit jamais au delà des limites de son intérêt et de son orgueil ; le dépit et la vanité blessée le conduisent en aveugle ; après avoir attaqué les prêtres, il a cru rouler le clergé en le flattant, il l'a flatté ; pour un rien il eût baissé la patène et appris son catéchisme afin de le réciter bien gentiment à MM. de Falloux et Montalembert, chefs du parti-prêtre. S'il entra dans les calculs d'ambition de M. Thiers d'être républicain socialiste, demain il le serait, et compromettrait cette cause en la soutenant, comme en la défendant il compromettrait le droit de propriété s'il pouvait l'être par un livre peu sérieux. Que voulez-vous, M. Thiers a toujours eu l'inconvénient de perdre les causes qu'il a servies, parce qu'il ne servait jamais que sa vanité taquine et brouillonne, Plaignons-le, il faut toujours plaindre une belle intelligence pervertie et faussée ; puis elle est toujours digne de pitié, l'infirmité de ceux-là qui, hors d'état de marcher à grands pas avec leur siècle, s'épuisent en petits efforts ridicules pour arrêter le progrès de l'humanité. Pauvres nains !!! l'humanité les devance, passe, et les laisse au loin essoufflés sur la route ! Passons aussi, père Mathurin, oui, passons... et oublions... le petit livre de M. Thiers.

— Au fait, monsieur, mieux vaut oublier ; n'est-ce donc point assez du mal que l'on nous fait ou que l'on veut nous faire, sans augmenter ce mal en rendant méchanceté pour méchanceté ? C'est perdre un temps que l'on peut employer à mieux.

**LA CORPORATION DES TISSEURS AUX FABRICANS DE REIMS.**

Messieurs, vous n'ignorez pas la position douloureuse où nous nous trouvons : frappés par toutes les infortunes, réduits à toutes les privations par le trop bas prix de nos salaires, qui, mis en rapport avec nos premiers besoins, sont insuffisants de moitié. Si vous voulez la preuve de ce que nous avançons, adressez-vous à nos fournisseurs et à notre propriétaire, et vous connaîtrez la réputation que nous avons auprès d'eux. Ils vous diront qu'il n'y a pas de confiance à nous accorder, qu'ils ne savent comment expliquer notre pénurie, mais qu'il leur est impossible d'être payés de nous. Quelle triste position ! Quoi ! Messieurs, vous nous connaissez, vous savez quels efforts nous faisons pour vivre par le travail ; n'est-il pas déplorable alors de voir notre dignité et notre considération ainsi compromises ? On se demande avec raison la cause de notre misère, et nous répondons, la main sur la conscience : C'est vous ; car peu de fabricants accusent le véritable prix des salaires de leurs ouvriers. Ouvrez vos livres, Messieurs, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et vous verrez que les ouvriers qui font des manteaux à 35 centimes le mètre, peuvent confectionner 104 mètres en trois semaines, et obtiennent un produit brut de 36 fr. 40 c. sur lequel il faut déduire 28 fr. 30 c.

de frais. Il est utile d'ajouter que quelques fabricans qui donnent 30 centimes, à côté de ces fabricans, il en est qui ont fait fabriquer à 25 et 20 cent ; les frais sont les mêmes, et nous devons faire remarquer qu'il faut encore ne pas attendre ni avoir de mauvaises pièces.

Dites-nous maintenant comment on doit envisager notre position. Doit-on s'étonner si nos forces se perdent, et si notre santé se décline ; quelle honte ! Tous les jours on crie que les socialistes veulent porter une main coupable sur la propriété. Mais ceux qui repoussent nos principes respectent-ils notre propriété, qui est le travail ? Les chiffres plus haut vous l'indiquent. En effet, comment qualifier la concurrence acharnée que se font les fabricans au préjudice des ouvriers ? Assurément, le fabricant qui paie ses ouvriers moins que son confrère, vend ses produits plus facilement. Voilà la principale cause de l'abaissement des salaires, car son voisin ne tarde pas à imiter son exemple, et ainsi de suite. Nous devons cependant le proclamer hautement, il y a des fabricans qui désirent de tout leur cœur voir notre position améliorée, et il leur est impossible de faire quelque chose pour nous, en présence d'une concurrence aussi blâmable et ruineuse pour tous.

Maintenant, passons aux autres articles, qui demandent tout le talent de l'ouvrier et toute la force humaine : c'est le tissu à filets ; et nous ne craignons pas de dire que pas un tisseur ne réalise deux francs par jour. Nous le prouvons ; l'ouvrier peut passer 52 mille par semaine, qui, après la réaugmentation que l'on vient de mettre, est payé 28 c. le mille ; il faut déduire 3 f. 50 c. à 4 f. ; calculez. Comme nous venons de vous le dire, beaucoup d'ouvriers ne sont pas aptes à faire cet article, par la difficulté que l'on éprouve maintenant. Nous vous le demandons, faut-il s'étonner de la situation où se trouve placé le père de famille, où est le gain que sa femme peut faire ? Maintenant que le petit commerce apprécie ! Non, encore une fois, si la confiance qu'il nous avait accordée, il se voit forcé de nous la retirer, ce n'est pas notre faute, nos salaires l'indiquent. Beaucoup d'honorables citoyens disent : Mais c'est incroyable, l'ouvrier ne peut pas être réduit ainsi ! Nous portons le défi qu'on puisse nous démentir. D'autres diront qu'il faudrait quitter ces articles pour en faire d'autres ; cela est impossible, attendu que les articles cités plus haut sont les plus avantageux. On dira encore : il n'y a donc point de remède ? Nous répondrons : on en devrait trouver dans un tribunal arbitral, où les prix seraient discutés et l'uniformité établie. Tous les ouvriers voyant la reprise des affaires, ont été unanimes pour demander de l'augmentation ; il est impossible qu'on la leur accorde : on connaît leur position, on la leur refuse. Ils ne peuvent quitter leur travail pour appuyer leur demande ; peuvent-ils sacrifier huit jours quand on sait qu'ils n'ont pas vingt-quatre heures d'existence assurée. C'est pour cela que M. Léon Faucher qui, naguère, s'était fait l'ennemi du riche en dévoilant avec amertume toutes les misères de l'ouvrier, dit aujourd'hui que l'autorité ne doit pas intervenir dans les salaires, attendu que les prix de façon sont une chose de convenance entre le patron et l'ouvrier. Mais, de bonne foi, dites-le nous, ne sommes-nous pas obligés d'accepter les prix que l'on nous offre, car réellement c'est une convenance forcée, puisque le plus souvent nous acceptons de l'ouvrage que nous savons bien ne pas pouvoir nous donner une existence honorable en ne suffisant pas à nos besoins. Je sais bien que c'est douloureux à voir, douloureux d'y penser ; mais enfin, que voulez-vous, c'est la vérité. Quelquefois même, pour répondre à nos plaintes, on nous dit : Je vous occupe en ce moment, c'est par humanité. Faut-il être factieux pour demander à faire honneur à ses affaires avec le produit de son travail ?

Hommes compétents, répondez-nous ! Car si en secret vous pouviez assister à un repas de famille, vous verriez qu'on s'y dispute une nourriture des plus ordinaires, attendu que le plus souvent on ne sait quel moyen employer pour la remplacer. Vous seriez peut-être convaincus que des plaintes aussi amères sont fondées et devraient vous préoccuper. C'est à ce prix que vous aurez la tranquillité, que vous chercherez vainement sans notre amélioration. Vous le savez, la défense de la famille et de la propriété, sont dans les bras des travailleurs. Ne vous en ont-ils pas donné la preuve dans les journées de février ; c'est parce qu'ils croyaient réellement aux soulagemens à leurs maux, et, en effet, qui ne l'aurait pas cru ! Maintenant, concluons : est-il possible de donner un salaire en

rapport avec nos besoins ? Oui, car le négociant qui a besoin de marchandises, ne peut regarder à 50 centimes, puisqu'il est vrai, que l'ouvrier gagnant sa vie, il ne serait pas, comme on dit vulgairement, tout nu. Hommes de toutes les nuances ! réfléchissez, et voyez dans quel état nous a mis votre profonde sollicitude ! Car si le fabricant et le négociant travaillent pour s'enrichir, l'ouvrier doit au moins travailler pour vivre ; est-ce de l'exigence ? peut-on tolérer plus longtemps une misère qui amène la démoralisation et l'abrutissement d'une classe de citoyens qui fait la richesse publique et dont on admire les produits ? Nous ne le pensons pas. Heureux de la terre, jetez sur nous un regard de conscience et de justice, et vous reconnaîtrez bientôt qu'il nous faut un courage surhumain pour supporter ce que vous nous faites endurer, et vous direz que Dieu n'a pas fait comme vous, c'est-à-dire, qu'il ne nous a pas frappés d'anathème. Est-ce à nous que les adeptes de Thiers viendront dire que si le pauvre a la fièvre, ce n'est pas le riche qui la lui envoie. Eh ! qui donc, répondez-nous ?

(Association rémoise.)

**COURRIER DE LA SEMAINE.**

Quand vient le mois de mai, le doux besoin d'aimer se réveille ou s'allume au cœur de tous les êtres ; un désir infini de doubler son existence tourmente les créatures les plus chéries de Dieu, les vierges, les oiseaux et les fleurs. La vie circule à flots sous l'écorce des saules ; la terre, nue et sonore jadis sous l'étreinte glacée de la brise, se dilate et se gonfle sous la chaude haleine du midi, et sa puissance génératrice éclate par un débordement fastueux de verdure et de fleurs. La prairie épaissit ses moelleux divans de paquerettes, comme pour assourdir les pas des amoureux ; la forêt aussi se fait sombre, comme pour protéger les mystérieux promeneurs contre les regards indiscrets. L'amour veloute les gosiers des oiseaux en même temps que les corolles des plantes, et le rossignol, le routelet et la fauvette font assaut de mélodieux ramages, pendant que les lilas, les marronniers, l'aubépine et les genêts d'or latuent de coloris, de parfum ou d'éclat. Le sang bat plus vite aux artères de la jeune recluse de Saint-Denis qui commence à professer pour le dessin et la raquette un souverain mépris. Ses lèvres et ses joues s'empourprent chaque jour d'un incarnat plus vif, et le besoin de rêverie lui fait trouver un charme aux allées solitaires qu'elle craignait autrefois. L'auteur de toutes choses a placé sous le sein gauche des vierges une harpe cœlienne qui rend des sons divins sous le souffle d'amour ; et cette harpe résonne sous les caresses de la brise du soir qui rapporte à la jeune recluse les senteurs enivrantes et les chansons brûlantes qu'elle a ramassées en courant sur les buissons fleuris.

De quoi parler au mois de mai, sinon de lilas et d'amour ! Le plaisir n'est-il pas la seule chose sérieuse de la vie, et la vie humaine la mieux remplie compte-t-elle vingt printemps ?

Hélas ! c'est là le raisonnement que font tous les êtres sensés, les femmes, les oiseaux et les fleurs ; mais l'homme, qui se proclame un animal raisonnable, se garde bien de raisonner ainsi.

Les hommes ont inventé une politique à eux dont ils sont très fiers et qui se trouve malheureusement en opposition manifeste avec la politique de Dieu, de la femme et des fleurs.

La politique de Dieu ordonne de s'aérer, et quand le printemps vient, de respirer le doux parfum des lilas.

Les hommes sages, les forts politiques commencent par décréter d'immoralité la promenade sentimentale et la passion des fleurs ; puis, quand vient la pousse des feuilles, ils disent que le moment favorable est venu de se rompre les os. Ils prétendent que ce passe-temps est le seul qui soit digne de l'homme, le seul qui soit conforme à sa nature et à sa destinée. C'est ce qu'on appelle, dans les hautes régions du pouvoir, la politique printanière.

Je proteste de toute la force de mes poumons contre cette doctrine absurde, et je déclare, en outre, que je ne suis nullement fier d'appartenir à mon sexe, quand je l'entends déraisonner ici.

Mais, stupide ou sensée, il n'en est pas moins vrai que la politique printanière, ainsi nommée du jour où M. Thiers l'inaugura, un 1<sup>er</sup> mars, est la politique du moment, et il me serait impossible de me faire écouter si je voulais rentrer dans le domaine de la politique du bon dieu et parler

des lilas du Luxembourg ou des marronniers des Tuileries. A demain donc les affaires sérieuses et parlons de la politique humaine, de ses stupidités et de ses infamies.

J'ai bien dit, infâme et stupide sont les deux épithètes qu'il faut mettre au bas de chaque page de l'histoire de nos gouvernants.

La dernière monarchie de France s'était abîmée sous la révolution du mépris. La République avait été proclamée à Paris, et des révolutions, filles de la nôtre, avaient éclaté de toutes parts, en Italie, en Allemagne. Rome avait secoué de ses épaules le manteau de l'obscurantisme et chassé de son sein le dernier de ses papes, comme nous avions jeté à la porte le dernier de nos rois. La République française se avait promis, par la voix de ses représentants, de voler au secours de la liberté italienne aussitôt que l'Italie l'appellerait.

L'Italie l'a appelée, et de toutes ses capitales, Venise, Milan, Rome, Florence, Palerme, est parti à la fois le même cri de détresse, invoquant l'intervention française contre les légions de l'absolutisme. Mais, au lieu d'accourir à l'appel de l'Italie et de tenir la parole de la révolution, le gouvernement a d'abord forcé notre armée impatiente d'assister l'arme au bras à l'exécution de la puissance amie. L'Autriche a repris la Lombardie ville par ville; Radetzki a vaincu Charles-Albert à l'aide de la trahison et relevé dans toutes les capitales italiennes le drapeau de la monarchie, et l'Europe a continué de se rire des menaces et des promesses de la France, comme sous le gouvernement passé.

Mais ce n'était encore là que lâcheté, et la trahison pouvait se dissimuler jusqu'à un certain point sous le principe de la neutralité ou de la non-intervention, un mot que la diplomatie a inventé pour servir de voile aux bassesses. La trahison s'est démasquée plus tard; elle marche aujourd'hui tête levée.

Ce n'était pas assez apparemment pour conquérir les bonnes grâces de l'absolutisme que de refuser à la liberté italienne le secours réclamé par elle et d'assister, d'un œil impassible, aux triomphes de la contre-révolution. L'absolutisme a exigé que le gouvernement de la République française lui prêtât son concours dans l'œuvre d'iniquité, et le gouvernement français a accepté cette honte à la face des peuples.

Le gouvernement français a demandé à l'Assemblée des représentants du pays de l'autoriser à intervenir à Rome pour protéger la liberté romaine contre la double invasion des troupes du bourreau de Naples et du bourreau de Vienne.

L'Assemblée nationale a cru à la parole de ministres sans foi qui marchent ouvertement à la destruction de la République au dedans et au dehors; et elle a accordé l'autorisation demandée. L'Assemblée nationale s'est faite complice par sa crédulité inexcusable de la duplicité de son gouvernement.

Aussitôt qu'ils ont été nantis de leurs pleins pouvoirs, M. Louis Bonaparte et son premier ministre, le jésuite de Falloux, dont le frère est secrétaire du pape, ont expédié à Civita-Vecchia un corps de dix mille hommes. Le chef de l'expédition s'est présenté à la population italienne, la branche d'olivier à la main. Il ne venait, disait-il, que pour protéger la liberté romaine contre ses ennemis; et les portes de la cité maritime se sont ouvertes devant le protecteur de la liberté romaine.

Mais, dès le lendemain de son entrée à Civita-Vecchia, le général français changeait de langage et rentrait dans son rôle. Il prenait le ton de la menace et du commandement; il avouait être venu dans les Etats romains pour combattre la République et replacer le pape sur son trône, et il marchait sur Rome.

Mais Dieu n'a pas permis que la trahison triomphât. Le peuple romain qui eût ouvert avec joie les portes de sa capitale aux soldats de la République française, venus pour défendre la cause de la République, s'est relevé furieux contre les soldats français devenus les alliés de l'Autriche. L'expédition a subi un échec. Le premier sang qu'ont versé les soldats de la République française, a coulé pour la cause de la contre-révolution. Que ce sang de nos soldats et la honte subie par nos armes, retombent sur la tête des auteurs de la trahison!

Et alors l'Assemblée nationale qui avait envoyé une expédition au secours de la liberté romaine, a compris que ses intentions n'avaient pas été littéralement suivies, et elle a invité humblement M. Louis Bonaparte et son ministre Falloux, à ne pas détourner plus longtemps l'expédition française du but qui lui avait été primitivement assigné. Entre temps, les avocats subtils et les héros de la société d'ad-

miration mutuelle d'Afrique qui avaient abusé de la candeur de leurs collègues et égaré leurs votes, ont demandé pardon aux hommes et à Dieu de leur crédulité.

Mais le chef du gouvernement qui avait à cœur de prouver à l'Assemblée nationale l'incompatibilité de l'existence de l'institution présidentielle avec l'existence d'une assemblée législative souveraine, le chef du gouvernement a déclaré non-avenue la délibération de l'Assemblée souveraine, dont la Constitution l'a fait le serviteur à gage; et en son nom privé et sans consulter personne, l'évadé de Strasbourg, de Boulogne et de Ham, a écrit au chef de l'expédition d'Italie, d'achever sa besogne. Le manifeste impérial a paru si outrecuidant au conseil de la présidence, que pas un des ministres n'a osé le signer. Il est dit dans cette lettre que l'honneur français est en cause, et que le président de la République ne souffrira jamais qu'il y soit porté atteinte.

Comme si la honte ineffaçable infligée à nos armes ne venait pas du rôle odieux et ridicule imposé par les traîtres aux soldats de la République française transformés en soldats du pape, et eu alliés de l'autrichien! Indignes élus de la sottise universelle, interrogez tous les cœurs qui battent encore chez nous aux mots de liberté et d'honneur national, et vous saurez par leur réponse unanime, si c'est l'échec éprouvé par nos troupes qui a soulevé le plus leur colère et leurs malédictions.

La France aurait pu croire que sous le coup de cet inqualifiable outrage, l'Assemblée moribonde se serait relevée pour rappeler à la raison l'insulteur pris de vertige, pour décréter d'accusation le commis rebelle et le suspendre immédiatement de ses fonctions. Illusion bienveillante! L'Assemblée a épuisé ce qu'elle avait de républicanisme et de sève à décréter l'état de siège, à décréter d'attentat contre la République, Louis Blanc et Caussidière, à voter la loi contre les clubs, la loi contre la presse.

Un homme de cœur, un seul, le citoyen Victor Considérant, a ramassé l'outrage fait à ses collègues et demandé formellement la mise en accusation de l'insensé ou du traître, et soixante membres au plus sur neuf cents se sont levés pour appuyer la proposition courageuse. Mais l'emploi de ce procédé énergique devait répugner à la nature accommodante et conciliatrice de cette masse d'avocats qui touche même l'affront fait à la représentation nationale que la peur de compromettre leurs chances de réélection par une démarche imprudente. Un de ces messieurs, posant son poing droit sur sa hanche, a demandé si M. le président en écrivant sa lettre au général Oudinot avait eu l'intention de baffouer l'Assemblée. Au contraire, a répondu M. Odilon Barrot, le Cassandre de la farce italienne. Et l'Assemblée s'est presque déclarée satisfaite.

La proposition du citoyen Victor Considérant sera enterrée avant d'avoir vu le jour. M. le procureur du roi de la République a fait saisir le journal du socialiste courageux pour lui apprendre à vivre, et le provocateur a reçu implicitement de la débonnairité législative son bill d'impunité.

Il était à croire, après cela, que l'exemple d'insurrection contre l'Assemblée nationale donné par la présidence, trouverait des imitateurs parmi les autres agents du pouvoir exécutif. M. le président de l'Assemblée à qui le décret du 11 mai 1848 accorde le droit de convoquer la force publique, a rencontré de la part de M. le général Changarnier, gouverneur de Paris, une opposition formelle à l'exercice de son droit; et nous avons presque vu le moment où le général rebelle serait décrété à son tour du crime de trahison. La patience de l'Assemblée était à bout néanmoins, et elle s'est montrée moins facile vis-à-vis de M. le commandant en chef des gardes nationales de la Seine qu'elle ne l'avait été à l'égard du citoyen Louis Bonaparte. Elle a décrété de nouveau, que le président de l'Assemblée nationale avait le droit de convoquer la force armée à toute heure, et qu'aucun pouvoir ne pouvait s'opposer à l'exécution de cet ordre, sans se rendre coupable du crime de trahison. Que de plus, cette délibération serait imprimée et affichée dans l'intérieur de toutes les casernes, afin que le nul n'en ignore à l'avenir. Ainsi finit l'histoire.

Le lendemain vendredi, M. le général Changarnier mettait à l'ordre du jour de l'armée la lettre de Louis Bonaparte au général Oudinot et la faisait suivre du commentaire ci-après:

« Cette lettre doit fortifier l'attachement de l'armée au chef de l'Etat, et elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui, à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi vou-

draient envoyer pour tout encouragement un désaveu. »

Or, ces hommes qui n'ont à envoyer qu'un désaveu à nos malheureux soldats de l'expédition italienne sont les membres de l'Assemblée nationale qui, à la majorité de 87 voix, ont déclaré que le gouvernement avait détourné cette expédition de son but.

Il était impossible d'adresser à la représentation nationale une déclaration de guerre plus formelle.

M. Ledru-Rollin, désireux d'en finir, pour l'honneur de l'Assemblée, avec toutes les provocations et toutes ces rébellions du pouvoir exécutif, est monté à la tribune pour demander la reconnaissance de la République romaine.

M. Odilon Barrot a combattu la proposition. M. Jules Favre a proposé à ses collègues de se réunir, à l'heure même, dans leurs bureaux, à l'effet de rédiger une déclaration portant que le ministère a perdu la confiance des mandataires de la nation. On ne s'attendait guère à voir le ministère en cette affaire.

La proposition du citoyen Jules Favre a été repoussée. L'ordre du jour a été adopté par 329 voix contre 292. Ainsi finit l'histoire.

L'Assemblée a repoussé également la proposition de M. Babaud-Larivière, qui demandait que le président fit poursuivre le général coupable de désobéissance au décret du 11 mai 1848, et la proposition d'accusation contre le ministère et contre le président de la République.

Et maintenant, allez en paix, pauvre Constituante, et que votre Constitution vous soit légère, et que l'histoire charitable vous accorde le bénéfice de l'oubli. Pour finir chrétiennement comme vous aviez vécu, il vous fallait recevoir, sans vous fâcher, l'ignominieux coup de pied de l'âne que la présidence vous a administré, en guise de viatique, à votre heure dernière. Allez en paix, et n'accusez pas, à ce propos, l'ingratitude des hommes et l'injustice du ciel. La présidence était votre œuvre, et il est trop juste que le coupable soit puni par où il a péché.

A. T.

NOUVELLES EXTERIEURES.

Pendant que gouvernement français se faisait lâchement à Rome le coadjuteur du pape et de la sainte-alliance absolutiste, le nom de la république et de la liberté triomphe sur tous les autres points de l'Europe. Kossuth menaçait Vienne à la tête de l'armée hongroise tandis que l'armée russe arrivait pour l'arrêter dans sa marche victorieuse, l'insurrection détronait à Dresde le principe monarchique. Tous les trônes voisins chancelaient sur leurs bases. L'Allemagne, soulevée tout entière par les ferments d'une révolution imminente, semblait n'attendre que le signal de la France pour jeter bas du même coup tous ses princes et se constituer en république unitaire. La diète de Francfort tenait ses foudres prêts pour frapper d'excommunication les gouvernements indociles à la volonté irrésistible des populations germaniques. Et les hordes moscovites, appelées par le lâche Autrichien au cœur de l'Allemagne, aura précipité plus rapidement qu'aucune autre cause l'issue de la lutte suprême où vont se décider les destinées du monde.

Un même cri s'échappe aujourd'hui de la poitrine de tous les peuples: le cri de liberté. Et la première moitié du siècle actuel ne se sera pas écoulée sans que cette voix unanime des peuples ne soit devenue la voix de Dieu.

Le czar a intimé à son vassal le sultan d'avoir à signer un traité d'alliance offensive et défensive avec lui; mais le sultan a refusé d'obéir à l'ordre impérial de son suzerain, et les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont encouragé le sultan dans sa résistance, lui promettant, en cas de conflit, l'assistance armée de leurs gouvernements.

On annonce que le roi de Hanovre est en fuite.

— Programme des doctrines socialistes:  
*De l'organisation sociale de la France, considéré sous le rapport de l'instruction publique, du travail, du capital et des finances*, par Deleuze, chef d'institution: Prix, 40 centimes à la librairie phalanstérienne, 15, et chez P. Martinon, rue du Coq-Saint-Honoré, 4.

L'un des propriétaires, LÉOPOLD GRAFFIN.

Imprimerie POUSSIEUX, rue du Croissant, 12.